



Assemblée générale

Distr. limitée
15 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Troisième Commission

Point 69 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Botswana : amendement au projet de résolution A/C.3/67/L.44/Rev.1

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Insérer, avant l'alinéa e) du paragraphe 4, le nouvel alinéa suivant :

S'acquitter des obligations que leur imposent les dispositions pertinentes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de tenir dûment compte des dispositions des articles 6, 14 et 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des articles 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que des protections et des garanties internationales, notamment le droit de solliciter la grâce ou la commutation de la peine;

